



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 27 juin 2011**

**Délibération n°2011-14**

**Nomination du Directeur exécutif de l'UEB**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration en sa séance du 10 décembre 2007

Conformément aux statuts de l'UEB le directeur est nommé par le président après accord du conseil d'administration.

Le président propose la nomination de monsieur Nicolas Petit, en tant que Directeur exécutif, par voie de détachement du ministère de l'agriculture et de la pêche à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et jusqu'au 31 août 2013.

**Nombre de membres en exercice : 31**

Nombre de votants : 26

|        |                                 |
|--------|---------------------------------|
| Vote : | Refus de participer au vote : 0 |
|        | Pour : 19                       |
|        | Contre : 0                      |
|        | Abstentions : 5                 |
|        | Nuls : 2                        |

Visa du Président  
Le Président de l'Université  
Européenne de Bretagne  
G. CATHELÉNEAU

### **Délibération adoptée**

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 01/07/2011